

Bruxelles, le 18 mars 2026
(OR. en)

7336/26

SOC 151
EMPL 65
SAN 153

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de M^{me} Odeta LEŠINSKAITĖ, membre titulaire pour la Lituanie, en remplacement de M. Audrius GELŽINIS, démissionnaire
- *Adoption*

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Audrius GELŽINIS, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des organisations syndicales de travailleurs (pour la Lituanie).
2. En vertu de l'article 3 de la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement lituanien a présenté la candidature de M^{me} Odeta LEŠINSKAITĖ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 5 mars 2028.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure dans le document 7337/26, et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
